



## Démission "suggérée" par mon responsable

-----  
Par Benoit01

Bonjour,

Cela fait environ 5 mois que je suis dans une nouvelle entreprise, tout ce passait très bien, bonne intégration, boulot plutôt intéressant dans un nouveau domaine scientifique que je ne connaissais pas du tout. Je précise que je suis en CDI avec une période d'essai NON renouvelable de 2 mois, donc pleinement embauché et plus en période d'essai.

Seulement, depuis je dirais environ 2 mois, l'attitude de mon responsable (qui est aussi mon formateur) a changée presque du jour au lendemain. Si bien que début Aout, il m'a fait un entretien oral informel en me disant qu'il n'était pas pleinement satisfait de moi, qu'il veut que la formation aille plus vite, et il souhaite constater une amélioration à la rentrée sinon, je cite ses mots "on ce mettra autour d'une table et on discutera de ce qu'on peut faire". J'étais déjà dans l'incompréhension car ce n'était pas clair du tout...

Pour ma part j'ai réellement essayé de comprendre ce qu'il me reprochait, je me suis remis en question, réorganisé, mais hier, lundi 23/09, il ne m'a même pas informé à l'avance qu'il souhaitait faire une réunion (donc je n'étais pas préparé à cela) et il m'a conseillé très clairement de "commencer a chercher du travail ailleurs" car selon lui ça ne va pas le faire.

Suite à cela je lui exprime le fait que je suis en CDI, que je suis très content dans l'entreprise (une PME), et que je ne souhaite absolument pas en partir, convaincu également d'aller dans la bonne direction et de m'améliorer de jours en jours. Je lui demande si un objectif peut être mis en place afin de trouver une solution, mais il m'a fait comprendre que je pouvais toujours essayer, mais que ça sera "compliqué". Donc, en partant du postulat que rien en peut être fait, je lui propose une rupture conventionnelle, a laquelle il me répond qu'il peut m'en faire une mais qu'il ne me paiera pas mes congés payés et que je vais devoir les poser. De plus, si il me fait une rupture conventionnelle, il ne me mettra pas en valeur auprès des éventuels futurs employeurs qui appelleraient dans la société, au contraire de si je démissionne, dans ce cas il veut bien me valoriser.

Donc, il me fait clairement du chantage.

Je suis donc aujourd'hui dans une situation délicate qui ne m'étais jamais arrivée. J'ai conclu avec lui que je chercherais un emploi mais que je ne souhaite pas partir n'importe où et que je souhaite du temps, ce qu'il semble accepter. Mais, j'ai peur qu'il perde très rapidement patience si je ne trouve pas, et qu'il me fasse subir toute sorte de pressions afin de rendre ma position intenable.

Je n'ai pas envie de rentrer en conflit avec lui, sauf que je sens clairement que ce qu'il m'arrive n'est pas normal, même si je sais que je suis en position de force.

C'est pour cela que j'aimerais avoir des conseils de ce que je dois faire ?

Je vous remercie pour m'avoir lu car c'était un peu long...

Bien cordialement.

-----  
Par kang74

Bonjour

L'employé n'est jamais en position de force contrairement à ce que vous pensez .

C'est toujours l'employeur qui décide de licencier, à tort ou à raison, la conséquence étant que vous pouvez saisir ensuite le conseil des prud'hommes pour avoir quelques indemnités .

En rapport avec votre ancienneté qui est ... mince .

Il n'y a parfois même pas l'obligation d'inventer des fautes, il suffit de les mettre en lumière : vous parlez de formation, vous parlez d'un domaine que vous ne maitrisez pas et bien évidemment il y a tout ce que votre contrat de travail et le droit permet .

L'employeur a le droit de penser ce qu'il veut de vous, et a le droit de discuter avec ses homologues: pensez que cela n'existe pas est naïf .

Après ses homologues ont le droit de ne pas tenir compte de son avis aussi .

Je rappelle qu'en justice il ne faut pas dire mais prouver .

Par de là, je vous conseille de trouver un autre emploi ou d'accepter la RC à ses conditions .